

DELIBERATION n° CS 06 05 22
Séance du Mardi 24 mai 2022

NOMENCLATURE M57 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DECHETS

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoir : 2

Absent : 6

Date de la convocation

Le 10 Mai 2022

Date d'affichage

Le Mardi 24 Mai 2022 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Jean-Claude BOURGUIGNON, Benoit DESENLIS, Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : /

Absent excusé : Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Claude NEF, Mr Didier DUPRONT

Le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14 avec la mise en place du compte financier unique.

La nomenclature M57 sera applicable de plein droit au syndicat mixte Trigone à compter du 1^{er} janvier 2024 pour son budget général et son budget annexe Déchets. Toutefois, elle peut opter sur option, d'appliquer la M57 avant le 1^{er} janvier 2024 sans toutefois mettre en œuvre le CFU.

Vu l'avis favorable du payeur départemental par courrier du 14 mars 2022 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023, vu la procédure de dématérialisation des documents budgétaires déjà mise en œuvre au sein de la collectivité, je propose d'anticiper ce changement de nomenclature et d'adopter la M57 au 1^{er} janvier 2023. Un règlement budgétaire et financier sera proposé au Comité Syndical, pour délibération, lors d'une prochaine séance.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- **D'adopter, sur option, le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et le budget annexe déchets.**

Le Président
Francis DUPOUEY